

FOCUS - LES RELATIONS DES ADOLESCENTS AVEC LEURS PARENTS À TRAVERS LES LOISIRS

[Christiane Crépin](#)

Caisse nationale d'allocations familiales | « Informations sociales »

2010/5 n° 161 | pages 80 à 83

ISSN 0046-9459

DOI 10.3917/inso.161.0080

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2010-5-page-80.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Caisse nationale d'allocations familiales.

© Caisse nationale d'allocations familiales. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Focus

Les relations des adolescents avec leurs parents à travers les loisirs

Christiane Crépin – conseillère technique Recherche, Cnaf.

De nombreux auteurs et institutions s'intéressent à l'adolescence et à la jeunesse et aux liens avec leurs parents. Les loisirs sont un support pour la construction identitaire de l'adolescence et reflètent les conceptions et pratiques éducatives des parents. L'évaluation, en 2007 et 2008, de la politique de loisirs des adolescents de la branche Famille avait mis en exergue des inadaptations des équipements et des activités proposés (Azoulay *et al.*, 2009a Azoulay *et al.*, 2009b). Sont exposés ici quelques axes de l'étude conduite en 2009 et 2010 ⁽¹⁾ afin de fonder une politique de la jeunesse adolescente (Crépin, 2010). Ils permettent d'apporter des pistes de réflexion montrant comment les loisirs participent à la prévention de la délinquance et de la déscolarisation et, plus largement, comment ils contribuent à préparer l'avenir des adolescents. Ces études s'inscrivent dans un cadre général porté par les ambitions européennes. En effet, en 2009, le Conseil de l'Union européenne définit les objectifs prioritaires pour la jeunesse :

- assurer une meilleure employabilité des jeunes et leur accès aux loisirs et à la libre créativité ;
- prendre en compte la parole des jeunes dans les processus de décision qui les concernent, sur la base d'objectifs et de structures clairs afin de rendre le dialogue plus efficace.

Les objectifs internationaux pour la jeunesse (Unesco) visent également leur autonomisation : encourager leur participation (promouvoir le dialogue), les partenariats (concevoir des projets

avec eux), intégrer leurs attentes dans les orientations des États pour l'éducation, les sciences, la culture et la communication. Trois objectifs principaux sont identifiés dans l'étude en cours. La finalité sociale, ou le sens des loisirs, est caractérisée à travers les perceptions croisées des adolescents et de leurs parents. L'articulation de l'encadrement et de l'autonomie est un processus interactif structurant pour les jeunes et valorisant pour les parents. Enfin, la relation entre adolescents et parents se construit et se révèle par les loisirs, ceux-ci représentant le thème et le mode d'échange privilégié dans la famille (Ipsos, 2007).

La perception des loisirs

Les loisirs représentent pour les parents un support éducatif, et pour les adolescents une façon de s'émanciper. Les loisirs de proximité sont des occasions d'apprendre, de transmettre, de se construire. Des analyses croisées des points de vue des adolescents et des parents sur leur conception des loisirs mettent en évidence le sens donné aux loisirs. Il s'agit d'observer les écarts de perception en fonction de l'âge, des effets de genre des adolescents comme des parents, du contexte social, amical et familial, du réseau de sociabilité, de l'environnement résidentiel et de l'accès aux équipements. Des typologies selon ces profils pourront révéler des comportements éducatifs et de sociabilité, des aspirations des adolescents et des parents. Les

objectifs d'étude s'attachent à analyser les principaux écarts de perception des loisirs et des attentes des adolescents et de leurs parents.

Encadrement et autonomie

La demande d'encadrement des adolescents semble paradoxale au regard de leurs souhaits d'émancipation et d'autonomie. Le souhait des adolescents de bénéficier d'une présence, d'un encadrement souple et adapté, « invisible », exprime un besoin d'attachement, de lien bienveillant – de confiance – avec leurs parents et des adultes. Des études montrent la construction du lien d'attachement à travers des échanges sur les loisirs et la vie scolaire qui contribuent à réhabiliter le père et l'adolescent (Prokofieva, 1998 ; Le Camus, 2002). La demande d'encadrement des jeunes pourrait s'exprimer comme une recherche de liens, d'attachement, de la part de leur famille et des adultes. Elle pourrait être reliée à la supervision et au contrôle, certains auteurs soulignant que ces deux modes de relations ont un sens associé à l'attachement (Mucchielli, 2000). Les parents supervisent et contrôlent pour anticiper et accompagner. Le sens se joue dans l'écart d'appréhension de ces concepts.

À l'autonomie sont associés la responsabilité et l'engagement, le projet. Selon Vincenzo Cicchelli, autonomie, projet, engagement et responsabilité sont les normes attendues des jeunes (Cavalli *et al.*, 2008). Pour François Singly, la mobilité – et l'accès à la ville – est un indicateur d'autonomie et un enjeu éducatif en permettant aux jeunes de s'affranchir : la ville sans ses parents représente un rite de passage vers la vie adulte ; de leur côté les parents sont partagés entre souci sécuritaire et reconnaissance d'autonomie (Singly (de), 2001). Ces formes rituelles d'autonomie seraient recherchées par les adolescents pour se construire : s'éloigner et revenir (Kaufmann et Flamm, 2004). Elles varient

selon l'âge et le genre, le contexte de vie résidentielle, l'appartenance sociale, les possibilités d'accès à des équipements : comment s'articule une demande d'autonomie et d'encadrement ? Quelles en sont les conditions, les contours, les limites ?

Relations des adolescents avec les parents

Les relations des jeunes avec leurs parents sont source de bonheur. Les loisirs sont des occasions privilégiées d'échanges dans la famille, favorisant selon les parents la qualité de relation, la facilité d'éducation et de dialogue avec leurs adolescents. Si une difficulté intervenait, ils appréhenderaient d'avoir à la gérer (Ipsos, 2007). Quand les jeunes ont de bonnes relations avec leurs parents, qu'ils se sentent compris et aidés, ils prennent des initiatives et souffrent moins de dépression, a relevé l'Unicef à la conférence mondiale des ministres de la jeunesse en 2002. Dans quelles circonstances et conditions certains parents, investis dans les échanges affectifs, de transmission de valeurs, partageraient leur responsabilité éducative avec les institutions et l'État ? Des facteurs externes à la famille, des effets de contexte, d'apprentissage social, interviennent dans la transmission éducative. Alors que les mesures coercitives contrarient la confiance en soi et rendent les sanctions inefficaces, les approches préventives privilégient la discussion et l'implication de la famille comme partie de la solution. Des expériences de réparation sociale associent le jeune, sa famille et les professionnels : la gestion partagée du conflit prend en compte l'ensemble des facteurs de causalité (Boisson, 2008). L'observation par les parents d'une transgression de leur adolescent déséquilibre l'autorité, remet en cause leur rôle parental, entraîne l'abandon de la supervision, accentue l'effet déstructurant : la famille a besoin d'un renfort (Stellinger, 2008). La Cour des comptes recommande de repenser

l'information des familles et le cadre du soutien à la parentalité (Cour des comptes, 2009).

Adolescents et jeunes sont pessimistes face à l'avenir (Crédoc, 2008) et des institutions. L'absence de confiance dans l'éducation, les difficultés d'insertion professionnelle et la conscience de ces difficultés s'accroissent chez les jeunes ruraux et ceux de niveau d'éducation primaire ou secondaire. Individualisation, travail précaire, soutien insuffisant de l'État dans les parcours des jeunes vers l'emploi en sont les explications (Stellinger, 2008).

Trois axes de questionnement

Trois axes d'étude articulent le questionnement. Le premier considère la décision des loisirs par les adolescents : le choix relève de connivence, d'influence, d'opportunité ; de contraintes ou de disponibilité d'équipements ; de tarifs. Quels sont les souhaits, attentes, priorités ; les effets attendus sur la vie scolaire, sociale, familiale, du quartier, du village ? Le deuxième axe porte sur les loisirs en tant que stratégie, prétexte pour tisser des liens. Le troisième concerne les loisirs comme élément structurant dans le parcours vers l'autonomie. Des typologies croisées de l'histoire sociale, familiale, amicale, de quartier ou de village, devraient mettre en évidence les attentes de loisirs des adolescents et des parents et contribuer à définir des axes et des résultats à attendre d'une politique familiale de la jeunesse.

Note

1 - Cnaf, Cahier technique de la consultation, n° 292/09 : « Étude et Enquête sur les adolescents et leurs parents : encadrement et autonomie dans les activités de loisir », mai 2009.

Bibliographie

- Azoulay M., Crépin A., Crépin C., Douesneau C., Guillaudeau V. et Sloma C., 2009a, « **La contractualisation avec les Caf : quelle contribution à la construction collective d'une politique enfance jeunesse ?** », Cnaf, *l'essentiel*, n° 81, janvier.
- Azoulay M., Crépin A., Crépin C., Douesneau C., Guillaudeau V. et Sloma C., 2009b, « **Évaluation de la politique de l'enfance et de la jeunesse des Caf. Attentes des familles et des jeunes. Attentes des élus. Territoires** », Cnaf, *Dossier d'études*, n° 113, février.
- Cavalli A., Cicchelli V. et Galland O. (dir.), 2008, *Deux pays, deux jeunesse ? La condition juvénile en France et en Italie*, Presses universitaires de Rennes, coll. « Le sens social ».
- Centre de recherche, d'étude, et d'observation des conditions de vie (Crédoc), 2008, « **Enquête Conditions de vie des Français** ».
- Chauffaut D., 2008, « **Compte rendu du Colloque " La responsabilisation des parents : une réponse à la délinquance des mineurs ?"** », *Recherches et Prévisions*, n° 93.
- Cour des comptes, 2009, « **Les politiques de soutien à la parentalité** », rapport annuel.
- Crépin C., 2010, « **Attentes d'encadrement et d'autonomie des adolescents à l'occasion des loisirs** », Cnaf, *Politiques sociales et familiales*, n° 99, mars.
- Ipsos, 2007, « **Les relations parents-enfants au quotidien** », enquête pour la Délégation interministérielle à la famille (DIF), janvier.
- Kaufmann V. et Flamm M., 2004, « **Famille, temps, mobilité** », Institut pour la Ville en Mouvement, Cnaf, *Dossier d'études*, n° 51.
- Le Camus J. (dir.), 2002, *Rester parents malgré la détention, les relais enfants-parents et le maintien des liens familiaux*, Éditions Érès.
- Loncle P., 2008, « **Des jeunes français isolés et pessimistes face à une prise en charge publique limitée** », in Stellinger, 2008, p. 105-114 (voir ci-après).
- Mucchielli L., avec la collaboration de Mucchielli K., 2000, « **Familles et délinquances. Un bilan pluridisciplinaire des recherches**

francophones et anglophones », Cnaf, *Dossier d'études*, n° 9.

■ Prokofieva L. et Valetas M.-F., 1998, *Les pères et leurs enfants après un divorce en Russie*, Ined.

■ Singly F. (de), 2001, « **La liberté de circulation de la jeunesse** », commentaire des résultats d'un sondage, « Les jeunes et leurs modes de déplacement en ville », *Institut pour la Ville en Mouvement*, septembre.

■ Stelling A. (dir.), avec la collaboration de Wintrebert R., 2008, « **Les jeunes face à leur avenir, une enquête internationale** », Paris, Fondation pour l'innovation politique.